

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-083 du 05 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes G. DICKSON – M.-F. NAWROCKI – N. CARON
MM. G. POUILLAUDE -. Ph. LEFORT – D. DELEPLACE – D. PORET -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN

M. D. REBOUT a donné pouvoir à M. G. DUE
M. D. DELEPLACE a donné pouvoir à M. D. BASSEUX
M. D. PORET a donné pouvoir à M. J.F. DERCOURT.

Objet : Désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission M.A.P.A.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture de l'article 22 du Code des Marchés Publics qui prévoit la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président précise que la Commission est présidée de droit par le Président de l'E.P.C.I. ou son représentant désigné par arrêté.

Elle comprend, en outre, un nombre égal de membres à celui prévu par la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la commune ayant le plus grand nombre d'habitants, en l'occurrence BAPAUME qui compte 5 représentants titulaires.

Monsieur le Président précise qu'à chaque représentant titulaire peut être adjoint un suppléant dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la constitution de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président de droit : Monsieur Jean-Jacques COTTEL , Président de la Communauté de Communes du Sud Artois	Suppléant du Président : Monsieur Yves BONNERRE
Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Pierre COLLE	Monsieur Jean-François DERCOURT
Monsieur Alain CHAUSSOY	Monsieur Christian HEMAR
Monsieur Daniel TABARY	Monsieur Bernard DE REU
Monsieur Jean-Claude MAYEUX	Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD
Monsieur Michel FLAHAUT	Monsieur Gérard DUE

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

